



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 06 novembre 2023**

Membres en exercice :
8

Date de la convocation: 31/10/2023

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Votants: 8

Présents : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Pierre ELLMANN, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN

Pour: 6

Absents excusés représentés:

Contre: 2

Absents excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2023_11_01

Objet: Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose de nommer Mme Véronique GILLES, secrétaire de mairie présente, comme secrétaire de séance.

Mme Fanny HAESSIG se porte candidate pour exercer cette fonction.

Conformément aux articles L.2541-1 et L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanny HAESSIG est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2023.

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture et publication sur le

Ont signé

POUR EXTRAIT CONFORME

site internet de la Commune
le 09 novembre 2023 Sarrebourg

Fait à Berling le 09 novembre 2023

Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/11/2023
057-215700642-20231106-2023_11_01-DE



Fanny Haessig 1